

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 60 (1909)
Heft: 7-8

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique forestière.

Confédération.

Le Conseil fédéral a nommé inspecteur fédéral des forêts à Berne, M. *Merz*, jusqu'ici inspecteur cantonal des forêts à Bellinzone. M. *G. Surbeck*, de Bâle-Ville, „Landesinspektor für Fischerei“, en Bavière est nommé inspecteur fédéral de la pêche, à Berne. Rappelons qu'il s'agit des deux nouvelles places créées par la loi sur l'organisation du Département fédéral de l'Intérieur et qui correspondent aux places d'adjoint, de l'ancienne organisation.

Cantons.

Argovie. Nous apprenons la mort de M. Meisel, ancien inspecteur des forêts de la ville d'Aarau. Le défunt avait pris dernièrement sa retraite, après de longues années consacrées aux forêts de sa ville natale. Il laisse le souvenir d'un forestier consciencieux et d'un bon citoyen. Qu'il repose en paix.

Vaud. *Exposition suisse d'agriculture de 1910.* Le comité central nous fait parvenir l'avis suivant :

L'année prochaine aura lieu à Lausanne, l'Exposition suisse d'Agriculture. Le Comité central a décidé de constituer une Division (N° XIV), affectée aux *Forêts*, à la *Chasse* et à la *Pêche*. Il espère pouvoir présenter un tableau complet des conditions dans lesquelles s'exploitent aujourd'hui, dans les diverses régions de la Suisse, ces trois éléments importants de notre richesse nationale. Nous pensons pouvoir compter sur votre participation. Nous vous enverrons sous peu le programme et le règlement de l'Exposition, mais vous donnons connaissance, dès maintenant, de nos projets, pour que vous puissiez prendre cette année déjà vos dispositions en vue de cette Exposition. Nous espérons ainsi faciliter votre adhésion et amener votre coopération qui nous est indispensable pour atteindre le but que nous recherchons. Nous sommes au reste à votre entière disposition pour tous les renseignements qui pourraient vous être nécessaires et serons heureux de vous faciliter de toute manière l'accès à cette manifestation nationale.

Veuillez agréer, M., l'expression de nos sentiments les plus distingués. Pour le Comité de la Division XIV : Le Président : *E. Muret*.
Le Secrétaire : *M. Petitmermet*.

